

Bureau de Paris  
16 Rue de Monceau  
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

[www.bakertillystrego.com](http://www.bakertillystrego.com)

## **ASSOCIATION BGE HAUTS DE FRANCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

4, Rue des Buisses  
59800 LILLE

SIREN : 392 297 271

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## ASSOCIATION BGE HAUTS DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
4, Rue des Buisses  
59800 LILLE  
SIREN : 392 297 271

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Adhérents de l'**Association BGE HAUTS DE FRANCE**

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **BGE HAUTS DE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### *Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels, concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus en observation, l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

### **Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

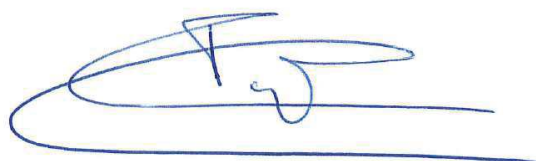
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes  
**BAKER TILLY SOFIDEEC**



Brice ROGIR

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>			<b>67 684</b>	
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	210 674	142 990	67 684	41 395
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				11 646
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>567 430</b>	
Terrains	27 500		27 500	27 500
Constructions	277 901	104 466	173 435	181 117
Installations techniques, matériel et outillage industriels	78 966	54 832	24 134	
Autres immobilisations corporelles	858 668	516 307	342 361	263 844
Immobilisations corporelles en cours				66 096
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>			<b>689 799</b>	
Participations et Créances rattachées	291 000		291 000	291 000
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	9 219		9 219	8 534
Prêts	227 595		227 595	207 594
Autres immobilisations financières	161 985		161 985	164 091
<b>Total I</b>	<b>2 143 508</b>	<b>818 595</b>	<b>1 324 913</b>	<b>1 262 817</b>
Comptes de liaison				
<b>Total II</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 674 162	13 582	9 660 581	6 884 879
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	11 059		11 059	26 679
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	294 580		294 580	1 181 347
Charges constatées d'avance	103 060		103 060	88 140
<b>Total III</b>	<b>10 082 861</b>	<b>13 582</b>	<b>10 069 280</b>	<b>8 181 045</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)</b>	<b>12 226 369</b>	<b>832 177</b>	<b>11 394 193</b>	<b>9 443 862</b>

# BGE Hauts de France

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		10 062
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres sans droit de reprise	10 062	
Ecart de réévaluation (sur fonds propres)		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	5 703 209	5 373 733
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	190 351	329 476
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>5 903 622</b>	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Autres fonds associatifs : suite</b>		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>5 903 622</b>	<b>5 713 271</b>
Compte de liaison <b>II</b>		
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Autres ressources		
<b>Total III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques	245 343	261 677
Provisions pour charges		
<b>Total IV</b>	<b>245 343</b>	<b>261 677</b>

<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189 603	278 980
Emprunts et dettes financières diverses	204	368
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	239 983	222 364
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 984 927	1 634 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		21 019
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 830 511	1 311 273
<b>Total V</b>	<b>5 245 228</b>	<b>3 468 914</b>
Ecarts de conversion Passif (VI)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V+VI)</b>	<b>11 394 193</b>	<b>9 443 862</b>

**BGE Hauts de France**

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	370	460
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	3 246 700	3 292 835
dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Produit immobilisé		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 877 094	
Subventions		5 782 525
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	240 492	219 936
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	21 642	
Autres produits (hors cotisations)		247 874
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>9 386 298</b>	<b>9 543 630</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	1 487 163	1 706 319
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	532 874	507 266
Salaires et traitements	4 519 798	4 463 876
Charges sociales	2 157 795	2 058 524
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	94 835	
Dotations aux amortissements sur immobilisations		83 354
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		13 582
Dotations aux provisions	96 943	223 893
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	291 841	98 079
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>9 181 249</b>	<b>9 154 893</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>205 049</b>	<b>388 737</b>
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 182	1 508
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		20 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 182</b>	<b>21 508</b>
<b>Charges financières</b>		



Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 452	7 203
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>4 452</b>	<b>7 203</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-3 270</b>	<b>14 305</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	494	
Sur opérations en capital	2 460	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		45 038
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 954</b>	<b>45 038</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	14 097	63 452
Sur opérations en capital	285	55 152
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>14 382</b>	<b>118 604</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-11 428</b>	<b>-73 566</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9 390 434</b>	<b>9 610 176</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9 200 083</b>	<b>9 280 700</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>190 351</b>	<b>329 476</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## **BGE Hauts de France 59000 LILLE**

### **COMPLEMENT D'INFORMATIONS**

#### **Présentation BGE Hauts de France**

##### Objet social

Depuis 1979, en conformité avec le projet associatif du réseau national des BGE dont les principales valeurs sont : Initiative et Solidarité, BGE Hauts de France, organisme de formation, a pour objet principal de promouvoir la création d'activités génératrices d'emplois, en particulier les projets cherchant à favoriser l'autonomie, la montée en compétences et la responsabilité des personnes.

BGE Hauts de France a pour missions de :

- Contribuer au développement économique des territoires,
- Créer et développer des jeunes entreprises,
- Favoriser la réalisation professionnelle des personnes, notamment les plus fragilisées,
- Contribuer au débat public.

##### Périmètre d'intervention

Donner toutes les chances de réussir, c'est l'engagement de BGE : Ouvrir des perspectives, sécuriser le parcours des entrepreneurs, créer des solutions pérennes pour l'emploi et le développement des territoires.

De l'émergence au développement de l'entreprise, BGE Hauts de France fournit aux futurs entrepreneurs, les conseils, les aides et services et les formations dont ils ont besoin et favorise ainsi leur montée en compétence et en autonomie. Quels que soit la nature du projet et de son état d'avancement, BGE propose des services ainsi qu'un parcours complet afin de favoriser la création et la reprise d'entreprises pérennes :

- Susciter l'envie d'entreprendre et notamment auprès des publics jeunes
- Les accompagner dans la réalisation de l'étude prévisionnelle
- Gagner du temps et de l'efficacité grâce aux conseils, à la formation et à la mise en réseau
- Enrichir l'idée et le projet de création d'activité
- Apprendre à vendre, à gérer
- Tester le projet
- Rencontrer des partenaires dont les financeurs de la création
- Créer des liens avec d'autres chefs d'entreprise
- Réussir le démarrage et le développement de l'entreprise

##### Moyen mis en œuvre

Présents dans les grands bassins d'emploi de l'ex-région Nord Pas de Calais depuis plus de 40 ans, les conseillers BGE accueillent dans 17 antennes et 17 permanences. Ce sont des experts de la création d'entreprise et de leur territoire qui proposent des solutions d'accompagnement avant et après la création et encouragent les pratiques de développement durable.

BGE a négocié avec les collectivités une prise en charge d'une grande majorité de ses services pour les rendre accessibles.

BGE Hauts de France a pour principaux financeurs le Conseil régional Hauts-de-France et le FEDER. Certaines des actions bénéficient également du soutien de l'Etat, du Conseil départemental du Nord, du FSE, des nombreuses communautés d'agglomération, communautés de communes où sont implantés les antennes. BGE Hauts de France travaille en collaboration avec les acteurs de l'emploi, en particulier Pôle emploi, l'Agefiph, CAP emploi, les missions locales... En tant qu'organisme de formation reconnu, BGE HdF intervient en lien avec les OPCA et les FAF (Fongecif, Agefos pme, Opcalia, Fafsea, Uniformation, Unifaf, Agefice, FAF TT...)

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.bge-hautsdefrance.fr](http://www.bge-hautsdefrance.fr) .

#### **Contributions volontaires en nature**

BGE Hauts de France s'appuie sur des bénévoles dans le cadre de ses conseils de territoire et conseils d'administration. Ils représentent l'enracinement local de BGE HdF. Les bénévoles peuvent être amenés à venir en appui d'événements (tels que jurys de certification, témoignages...) et à participer aux rencontres d'échanges organisées localement.

Le montant des contributions dans ce cadre n'a pas un caractère significatif et n'impacte pas directement le fonctionnement de l'association

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 11 394 192.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 9 386 297.59 Euros et dégageant un excédent de 190 351.16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### **L'évènement Covid 19**

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire mis en place depuis le 30 janvier 2020, l'association BGE a dû faire évoluer son organisation de la manière suivante :

- Adaptation des activités afin de les réaliser "à distance" notamment pendant les périodes de confinement.
- Des échanges avec chaque financeur ont été entrepris pour déterminer les modalités d'intervention et de prise en charge.
- Une adaptation des moyens humains a été mise en place en fonction de l'activité possible à générer. Il a donc été décidé de recourir au télétravail individualisé et une mobilisation des différentes solutions pour mettre en place une activité partielle (RTT, CP, absence pour garde d'enfants, chômage partiel...).

L'ensemble des mesures prises ont contribué à la continuité d'exploitation de BGE HdF.

#### **Les incertitudes**

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre hormis celles mis en

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

oeuvre par le nouveau règlement, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire.

Les nouvelles dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 tolèrent, exceptionnellement pour l'exercice 2020, une présentation des comptes annuels comprenant des données financières 2020 comptabilisées selon les règles définies dans le règlement ANC 2018-06 et des données financières 2019 (N-1) telles qu'arrêtées, certifiées et publiées selon les règles ANC n° 1999-01.

### **Changement de méthode**

Cet exercice est le premier exercice d'application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les produits considérés et comptabilisés avant le 1er janvier 2020 sous la rubrique "Subventions" sont dorénavant ventilés de la manière suivante :

- Les subventions issues d'organismes publics sont comptabilisées sous la rubrique "Concours publics et subventions d'exploitation".

Les fonds associatifs sont désormais nommés fonds propres à compter de l'exercice 2020.

### **Informations générales complémentaires**

Une information générale sur la présentation de BGE Haut de France et sur les contributions volontaires en nature est présentée dans le document intitulé "**Complément d'informations**" présenté ci-après.

Respect des critères de l'agrément "Entreprise solidaire d'utilité sociale" :

- BGE Hauts de France appartient à l'économie sociale et solidaire en tant qu'association exerçant une activité économique au sens de l'article 1er de la loi relative à l'ESS,

- La recherche d'utilité sociale a un impact significatif sur le compte de résultat : les charges d'exploitation liées aux activités participant à la recherche de l'utilité sociale représente au moins 66 % de l'ensemble des charges d'exploitation du compte de résultat de l'entreprise au cours des trois derniers exercices clos de l'entreprise,

- La somme moyenne versée, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux payés n'excède pas sur une année et pour un temps complet sept fois la rémunération annuelle d'un salarié au smic ou au salaire minimum de branche si ce dernier est plus élevé,

- La somme moyenne versée, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux payé n'excède pas dix fois la rémunération annuelle d'un salarié au smic ou au salaire minimum de branche si ce dernier est plus élevé,

- BGE Hauts de France n'a pas de titres en capital.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	175 972		46 347
<b>TOTAL</b>			
Terrains	27 500		
Constructions sur sol propre	277 901		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	49 109		29 857
Installations générales agencements aménagements divers	338 942		107 079
Matériel de transport	9 900		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	369 939		32 808
Immobilisations corporelles en cours	66 096		66 287
<b>TOTAL</b>	<b>1 139 387</b>		<b>236 031</b>
Autres participations	291 000		
Autres titres immobilisés	8 533		686
Prêts, autres immobilisations financières	371 686		26 225
<b>TOTAL</b>	<b>671 218</b>		<b>26 911</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 986 578</b>		<b>309 289</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		11 645	210 674	210 674
<b>TOTAL</b>				
Terrains			27 500	27 500
Constructions sur sol propre			277 901	277 901
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			78 966	78 966
Installations générales agencements aménagements divers			446 021	446 021
Matériel de transport			9 900	9 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			402 747	402 747
Immobilisations corporelles en cours		132 383		
<b>TOTAL</b>		<b>132 383</b>	<b>1 243 035</b>	<b>1 243 035</b>
Autres participations			291 000	291 000
Autres titres immobilisés			9 219	9 219
Prêts, autres immobilisations financières		8 330	389 580	389 580
<b>TOTAL</b>		<b>8 330</b>	<b>689 799</b>	<b>689 799</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>152 358</b>	<b>2 143 508</b>	<b>2 143 508</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	122 931	20 059		142 990
Constructions sur sol propre	96 784	7 683		104 466
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	49 109	5 723		54 832
Installations générales agencements aménagements divers	196 358	29 194		225 552
Matériel de transport	9 900			9 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	248 679	32 176		280 855
TOTAL	600 829	74 775		675 604
TOTAL GENERAL	723 760	94 834		818 595

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	20 059				
Constructions sur sol propre	7 683				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 723				
Instal.générales agenc.aménag.divers	29 194				
Matériel de bureau informatique mobilier	32 176				
TOTAL	74 775				
TOTAL GENERAL	94 834				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 062				10 062
Réserves :					
Réserves réglementées	153 247				153 247
Autres réserves	5 220 486		329 476		5 549 962
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	329 476	-329 476	190 352	0	190 351
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	5 713 271	-329 476	519 828	0	5 903 622

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	261 677	96 943	113 277		245 343
<b>TOTAL</b>	261 677	96 943	113 277		245 343

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	13 582				13 582
<b>TOTAL</b>	13 582				13 582
<b>TOTAL GENERAL</b>	275 259	96 943	113 277		258 925
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		96 943	113 277		

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	227 595	0	227 595
Autres immobilisations financières	161 985	-0	161 985
Clients douteux ou litigieux	14 840	14 840	
Autres créances clients	9 659 322	9 659 322	
Personnel et comptes rattachés	8 595	8 595	
Divers état et autres collectivités publiques	1 094	1 094	
Débiteurs divers	1 370	1 370	
Charges constatées d'avance	103 059	103 059	
<b>TOTAL</b>	<b>10 177 861</b>	<b>9 788 281</b>	<b>389 580</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	20 001		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 544	1 544		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	188 059	90 482	97 577	
Emprunts et dettes financières divers	205	205		
Fournisseurs et comptes rattachés	239 983	239 983		
Personnel et comptes rattachés	878 675	878 675		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	957 067	957 067		
Autres impôts taxes et assimilés	149 186	149 186		
Produits constatés d'avance	2 830 511	2 830 511		
<b>TOTAL</b>	<b>5 245 228</b>	<b>5 147 651</b>	<b>97 577</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	75 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	164 143			

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour les immobilisations décomposables et en fonction de la durée de vie d'usage pour les immobilisations non décomposables.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	40 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	2 à 10 ans
Matériels pédagogiques	Linéaire	4 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et inform.	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans



## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 098
Total	2 098

### **Détail des produits à recevoir**

	Montant
Etat - Remboursement CFE 2019 à recevoir.	1 094
SCI des Buisses - Trop versé frais notariés à récupérer.	1 000
Divers.	4
Total	2 098

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 749
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 081
Dettes fiscales et sociales	1 160 471
Total	1 252 300

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Détail des charges à payer

	Montant
Etablissements financiers - Intérêts courus à payer.	1 749
Fournisseurs - Factures non parvenues.	90 081
Comité Social et Economique - Solde 2020.	21 460
Prime d'intéressement 2020.	299 210
Provision congés payés et charges sociales afférentes.	767 321
Provision taxe s/ salaires sur intéressement 2020.	29 921
Formation professionnelle continue - Solde 2020.	4 235
IJSS à reverser.	5 849
Autres primes et charges sociales afférentes.	32 474
Total	1 252 300

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	103 059
Total	103 059
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 830 511
Total	2 830 511

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	233 875
	233 875

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Néant.

##### Engagements reçus

Néant.

#### Crédit bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				25 243	25 243
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				3 506	3 506
- dotations de l'exercice				8 414	8 414
Total				11 920	11 920
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				3 280	3 280
- exercice				8 617	8 617
Total				11 897	11 897
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				8 618	8 618
- entre 1 et 5 ans				6 463	6 463
Total				15 081	15 081
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				1	1
Total				1	1
Montant en charge sur l'exercice				8 618	8 618

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### **Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Revente matériels d'occasion.	2 460	778000
- Remboursement DGFIP trop versé.	494	771800
Total	2 954	
Charges exceptionnelles		
- Amendes, pénalités.	90	671200
- Remises accordées sur loyers créateurs.	13 778	671800
- VNC des immobilisations financières.	285	675600
- Divers.	230	678000
Total	14 383	

#### **Transferts de charges**

Nature	Montant
Reprise avantages en nature.	43 201
Assurances - Remboursements de sinistres.	49
OPCO - Remboursement frais de formation.	31 354
Refacturation de charges d'exploitation.	52 611
Total	127 215

## TABLEAU I : RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANTS 2019		MONTANTS 2020	
	en K€	en %	en K€	en %

<b>I - RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS</b>				
ENTREPRISES	195	2,57%	246	3,11%
ETAT		0%		0%
COLLECTIVITES LOCALES		0%		0%
ETABLISSEMENTS PUBLICS		0%		0%
ENTREPRISES via				
*FONGECIF / OPCA	784	10,31%	832	10,54%
*OMA	0	0%	0	0%
*FAF	0	0%	0	0%
PARTICULIERS	0	0,00%	1	0,01%
SOUS-TOTAL I	980	12,88%	1079	13,66%

<b>II - RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS</b>				
INSTANCES EUROPEENNES	2287	30,07%	2722	34,46%
ETAT	102	1,35%	65	0,82%
REGIONS	3269	42,97%	3086	39,07%
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	556	7,31%	528	6,68%
SOUS-TOTAL II	6215	81,69%	6401	81,03%

<b>III - AUTRES</b>				
AUTRES ORGANISMES DE FORMATION				
AUTRES RESSOURCES	413	5,43%	420	5,31%
SOUS-TOTAL III	413	5,43%	420	5,31%

<b>TOTAL RESSOURCES</b>	7608	100%	7900	100%
-------------------------	------	------	------	------

ANNEXE ORGANISME DE FORMATION

**TABLEAU II : DECOMPOSITION DES ACTIONS DE  
FORMATION PAR FINALITE**

ORIGINE DES FONDS	MONTANT 2019		MONTANT 2020	
	en K€	en K€	en K€	en %
DIPLOMANTES (1)	0	0	0	0%
PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET QUALIFIANT (2)	7608	7608	7900	100%
INSERTION SOCIALE				
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	7608	100%		100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations

**Association BGE HAUTS DE FRANCE**  
**Au 31 Décembre 2020**

**ANNEXE ORGANISME DE FORMATION**

**TABLEAU III : CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES**

CONVENTIONS	MONTANT INITIAL	EXECUTION			
		SOLDE 01.01.20	Utilisation au cours de l'exercice	Non réalisé au cours de l'exercice	SOLDE 31.12.20
Conseil Régional Nord Pas-de-Calais					
- Convention 2019-2020	442 101	75 250	64 633	10 617	0
- Convention 2019-2020	1 199 681	0	978 315	0	221 366
- Expérimentation elearning	130 000	104 000	89 360	14 640	0
- STARTER					
Accompagnement	1 162 847	0	1 162 847	0	0
Suivi	526 090	0	526 090	0	0
- Couveuses	265 000	0	265 000	0	0
Etat					
Accompagnement	8 500	0	8 500	0	0
Suivi	24 765	6 774	13 729	6 774	0
Collectivités territoriales					
- EPCI					
Accompagnement	135 950	8 500	127 450	0	0
Suivi	166 612	52 006	109 288	16 590	12 280
Couveuse	293 159	0	291 159	2 000	0
Agefiph					
Accompagnement	164 490	0	142 310	22 180	0
Suivi	321 330	0	215 437	0	105 893
Europe					
- FEDER					
Accompagnement	2 959 975	0	1 479 988	0	1 479 988
Suivi	1 339 138	0	669 569	0	669 569
ITI	414 791	208 657	119 976	25 983	62 698
- FSE Couveuses	905 937	464 337	452 360	11 977	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 840 524</b>	<b>246 530</b>	<b>3 994 118</b>	<b>72 801</b>	<b>339 539</b>

Association BGE HAUTS DE FRANCE  
Au 31 Décembre 2020

ANNEXE ORGANISME DE FORMATION

**TABLEAU IV : HONORAIRES DE SOUS-TRAITANCE**

CONVENTION	MONTANT INITIAL	SUIVI EXECUTION		
		SOLDE 01.01.20	Utilisation au cours de l'exercice	SOLDE 31.12.20
Organismes divers	1 680,00 €	0,00 €	1 680,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	1 680,00 €	0,00 €	1 680,00 €	0,00 €